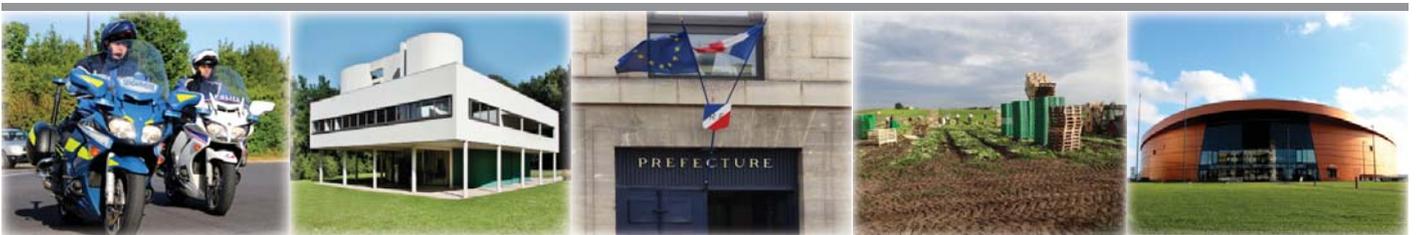




*L'Etat*  
*dans les Yvelines*  
*en 2015*



# SOMMAIRE

**I – République, citoyenneté et solidarité**

**II – Sécurité et gestion des crises et des risques**

**III – Développement économique et emploi**

**IV – Aménager les espaces en lien avec le Grand Paris**

**V – L'État au service des collectivités et des particuliers**

**VI - Annexes**

# AVANT-PROPOS

---



Par Serge MORVAN, Préfet des Yvelines

**A**ujourd'hui plus que jamais l'Etat se met à la disposition des Yvelinois. De cette évidence est née l'ambition du présent rapport : rendre compte en quelques pages, mais sans prétendre à l'exhaustivité de l'action des services de l'Etat dans les Yvelines au cours de l'année passée.

**Au-delà des chiffres et des illustrations, il s'agit pour chacun(e) d'exercer un droit citoyen fondamental : celui de connaître le sens de l'action de l'Etat,** en prenant conscience des moyens déployés et en constatant les résultats atteints. Rendre compte constitue un devoir majeur pour les pouvoirs publics, dont la crédibilité repose sur leur réactivité et leur détermination face aux tensions, aux imprévus et à l'adversité.

**Or, en 2015, la confiance de nos concitoyens a été mise à rude épreuve,** avec les événements que la France et la région Ile-de-France ont connu début janvier, puis le 13 novembre dernier. De cette souffrance apprenons à résister. Face à l'incertitude, relevons-nous.

**Il importe de préserver le département des Yvelines de l'intolérance et de la division.**

L'Etat fait et fera preuve de fermeté contre l'intolérance et toutes les formes d'obscurantisme. Pour cela, il s'est doté des moyens de préserver l'ordre public et de lutter contre tout radicalisme, tout en garantissant l'exercice des libertés. Cet effort implique la mobilisation de tous les partenaires, des élus, de l'éducation nationale, des acteurs de la politique de la ville, de la société civile, des services de police et de gendarmerie.

**Les Yvelines demeurent aussi un territoire à développer encore, vers toujours plus d'innovation.**

L'unité de la voix de l'Etat, sa capacité à s'engager et à mobiliser l'ensemble des forces vives sur le front de l'économie, de l'emploi, de la culture, de l'éducation, de l'environnement et du logement, sont autant d'atouts qui nourrissent l'avenir. Comme l'illustrent les pages suivantes, l'Etat se montre présent pour faire éclore les projets, pour les accompagner et les faire mûrir. Son efficacité repose également sur sa capacité à soutenir les plus démunis, à maintenir la cohésion sociale, à être le liant d'une société qui connaît de profondes mutations.

**C'est cet ensemble de besoins qu'expriment bien légitimement les Yvelinois.**

Et c'est pourquoi j'ai souhaité que ce document ne soit pas un simple bilan quantitatif de l'année écoulée, mais qu'il mette en lumière, de manière claire, concise et accessible à tous, le rôle des agents et services de l'Etat qui accomplissent leurs missions quotidiennes avec ténacité et dévouement.

# **I - République, solidarité et citoyenneté**

## **A – République et Citoyenneté**

- 1 – La promotion des valeurs de la République
- 2 – L'accélération du déploiement du service civique
- 3 – La lutte contre les discriminations

## **B – La République dans les quartiers**

- 1 – Les nouveaux contrats de ville
- 2 – Les crédits politique de la ville
- 3 - Le nouveau programme de renouvellement urbain

## **C – République et Solidarité**

- 1 – Le droit au logement opposable
- 2 – L'hébergement d'urgence
- 3 – Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage
- 4 – L'accueil des migrants dans les Yvelines

## A – République et citoyenneté

### → La promotion des valeurs de la République



A la suite des attentats de janvier, la mobilisation voulue par le gouvernement pour la citoyenneté et les valeurs de la République a été déclinée dans les Yvelines.

L'Education Nationale a organisé en avril les «Assises de l'Ecole et de ses partenaires pour les valeurs de la République», avec les parents d'élèves, les collectivités, les acteurs associatifs, ceux du monde économique et de la société civile.

Quatre réunions d'arrondissement ont rassemblé près de 500 personnes et ont permis d'alimenter les assises départementales, organisées à Trappes le 16 avril 2015, en présence de 140 invités.

En parallèle, six réunions d'échange ont été organisées avec 150 acteurs (représentants d'associations ou de fédérations d'associations, centres sociaux, missions locales, collectivités, services de l'Etat) sur les thèmes de la citoyenneté, de la laïcité et du lien social.

Ces échanges ont permis aux participants de partager leur perception sur les difficultés rencontrées au quotidien, notamment dans les quartiers prioritaires, sur la lutte contre les phénomènes de radicalisation, ou sur la question de la mixité.

Des propositions d'actions concrètes ont été formulées : mise en place de formations à destination des acteurs de terrain, organisation d'ateliers de décryptage des médias, soutien à l'engagement des jeunes, et organisation de rencontres régulières entre acteurs associatifs.

### Le Comité interministériel égalité citoyenneté des Mureaux

Le premier Comité Interministériel Egalité et Citoyenneté (CIEC) a été présidé par M. le Premier Ministre le 6 mars 2015 : 60 mesures ont été adoptées, dont la mise en place d'une réserve citoyenne au sein de l'éducation nationale et de réseaux de référents laïcité, la prolongation du dispositif des zones de sécurité prioritaires (ZSP) ou encore la création d'une agence de développement économique des territoires.

Un deuxième CIEC s'est tenu le 26 octobre, aux Mureaux. A cette occasion, un premier bilan sur l'avancement des mesures du premier CIEC a été effectué. De nouvelles mesures ont été annoncées :

- la modernisation de la politique d'attribution de logements sociaux,
- le lancement d'une campagne nationale de testing sur les discriminations à l'embauche et dans le monde du travail,
- des actions globales de prévention de la radicalisation
- la nomination de délégués du gouvernement dans 10 sites pilotes, dont la commune de Trappes.



Dans la dynamique des CIEC, l'Etat est particulièrement vigilant pour renforcer les liens avec les acteurs associatifs et accompagner leurs actions. Un véritable "New Deal" avec le mouvement associatif est promu, notamment à destination des adolescents, sur l'éducation à la citoyenneté et aux médias et réseaux sociaux, via le sport, les pratiques culturelles, les démarches d'éducation populaire.

100 millions d'euros supplémentaires pour conforter les associations de proximité, de l'éducation populaire et du sport vont être mobilisés.



Pour structurer le **dialogue avec la communauté musulmane**, le Préfet des Yvelines a également procédé à **l'installation du Conseil des Institutions Musulmanes des Yvelines le 17 juin 2015**, en présence de M. Pierre Bédier, Président du Conseil Départemental des Yvelines, de M. Guy Pelissier, Président de l'Union des Maires des Yvelines, des parlementaires, et des différentes autorités religieuses du département.

### Citoyenneté et mémoire

Le devoir de mémoire mobilise de nombreux acteurs : **l'Education Nationale, l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG), le Ministère de la Défense**, les associations... Le 10 novembre 2015, l'ONACVG a organisé, en étroite collaboration avec **la Délégation Militaire Départementale et le lycée Hoche**, une cérémonie en hommage aux anciens élèves «morts pour la France».

L'ONACVG exerce aussi une **mission «solidarité»**. L'année 2015 a représenté une des meilleures collectes pour l'œuvre nationale du Bleuet de France, qui soutient les victimes civiles et militaires des conflits dans lesquels la France est engagée et d'attaques terroristes.



Le 7 mai 2015, M. le Préfet des Yvelines a remis la Légion d'honneur à neuf anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale dans le cadre des commémorations du 70e anniversaire de ce conflit.

## → L'accélération du déploiement du service civique



Destiné à **favoriser la cohésion nationale** par un engagement volontaire au service de l'intérêt général, le

programme du service civique s'adresse aux **jeunes de 16 à 25 ans** désireux de s'impliquer dans l'un des neuf domaines d'action proposés : solidarité, santé, environnement, culture, mémoire et citoyenneté, intervention solidaire d'urgence, sport, éducation pour tous, développement international et action humanitaire.

L'objectif de l'Agence du Service Civique de **doubler le nombre de contrats** par rapport à 2014 est en voie d'être atteint dans les Yvelines. **L'objectif est réalisé à 97%** fin novembre 2015 avec **269 volontaires** accueillis dans des structures agréées au plan départemental. Leurs missions sont de 8 mois, axées en priorité sur la solidarité, le sport et l'éducation pour tous (soutien scolaire).

**La part des volontaires issus des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) est de 16% et les missions s'effectuent à 70% dans ces mêmes QPV.** Parallèlement, l'agence développe le service civique dans le secteur public : justice, emploi, culture, éducation nationale...

**La direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) poursuit son action d'accompagnement** pour favoriser la qualité des missions, en mettant en place des sessions de formation de tuteurs ainsi que des rassemblements de volontaires valant formation civique et citoyenne.

## → La lutte contre les discriminations

**La politique en faveur des droits des femmes est primordiale.** Elle recouvre à la fois l'**égalité** entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle, économique et sociale, la promotion des **droits**, et la prévention et **la lutte contre les violences sexistes.**

Quelques projets et actions emblématiques en 2015 :

- **Dans le cadre du projet Femme et sport**, l'enquête de 2006 sur «sport, filles et quartiers» a été actualisée et un livret «le sport féminin n'est pas tout rose» a été élaboré.

- Le projet partenarial «Sud-Yvelines terre d'égalité» se déroule sur la période de septembre 2015 à juin 2016. Il privilégie des événements itinérants pour sensibiliser l'ensemble du territoire. La promotion de l'égalité est déclinée en actions par volets : éducatif et culturel, emploi et développement économique, environnement et développement durable, santé et prévention, sport et accès aux droits.



Rencontre-débat autour du thème égalité homme-femmes - événement Chanso'tone au féminin - action de Sud Yvelines Terre d'Égalité

- **L'Étincelle**, inauguré en avril 2015 est un **accueil de jour départemental pour les femmes victimes de violences**. Il est implanté dans le centre d'hébergement et de réinsertion sociale l'Equinoxe à Montigny-le-Bretonneux.

Sa création s'inscrit dans le cadre du **4ème plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2014-2016**.

Elle offre une prise en charge précoce et coordonnée des femmes victimes de violences, un lieu d'accueil et d'écoute pour les aider à rompre le cycle de la violence.

Dans une démarche de protection, l'Étincelle dispose d'un service de mise en sécurité (SMS), grâce à des appartements prêts à accueillir les femmes et leurs enfants exposés à une situation de violence.

Quelques logements dédiés existent déjà à Aubergenville, Elancourt, Versailles et à Voisins-le-Bretonneux.



## B – La République dans les quartiers

### ➔ Les contrats de ville

L'engagement de tous les acteurs de la politique de la ville sur ces territoires s'est concrétisé par **la signature de 8 nouveaux contrats de ville**. Jusqu'en 2020, ils constitueront le cadre de l'action de l'Etat et de ses partenaires.

En 2015, les services de l'Etat ont accompagné la préparation de ces contrats de ville (diagnostics partagés, identification de pistes d'action) : cette mobilisation se poursuivra pour leur mise en œuvre.



Signature à Trappes-en-Yvelines par le Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Patrick Kanner, du Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, en octobre 2015.

### La nouvelle géographie prioritaire en 2015 dans les Yvelines

**22 quartiers sur 16 communes (environ 8% de la population du département)**

Mantes-la-Jolie : Val Fourré  
 Mantès-la-Ville : Merisiers Plaisances et Domaine de la Vallée  
 Élancourt/Maurepas : Petits Prés-Sept Mares  
 Maurepas : Friche  
 Guyancourt : Pont du Routoir 2  
 Trappes : Merisiers-Plaine de Neauphle et Jean Macé  
 La Verrière : Bois de L'Etang  
 Carrières-sous-Poissy : Oiseaux et Fleurs  
 Chanteloup-les-Vignes: Noe-Feucherets  
 Vernouillet : Cité Du Parc  
 Limay : Centre-Sud  
 Carrières-sur-Seine : Alouettes  
 Sartrouville : Plateau et Vieux Pays  
 Plaisir : Valibout  
 Poissy : Beauregard et Saint-Exupéry  
 Les Mureaux : Cinq Quartiers et Cité Renault  
 Centre-ville

## → Les crédits politique de la ville

Les crédits alloués au département des Yvelines se sont élevés pour l'année 2015 à près de **5,4 millions €**.

Ils ont permis le financement d'actions en lien avec la cohésion sociale et le développement économique et l'emploi dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.



**203 000 €** ont été attribués au **financement des Cordées et des Internats de la réussite**. Les cordées de la réussite visent à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur

de jeunes quel que soit leur milieu socio-culturel, en leur donnant les clés pour s'engager avec succès dans les filières d'excellence.

Une **dotation exceptionnelle de 165 000 €** a été allouée pour la ville de Trappes, dont 115 000 € destinés à la réussite éducative.

Par ailleurs, les mesures décidées lors du **Comité Interministériel Egalité et Citoyenneté (CIEC)** du 6 mars 2015 se sont traduites par une **dotation complémentaire de 326 012 €** utilisée pour financer à la fois la réussite éducative et les actions portant sur la citoyenneté, la lutte contre les discriminations et l'égalité hommes/femmes.



En dehors des acteurs institutionnels, l'Etat veille à **associer les acteurs des quartiers**, au travers des **conseils citoyens**. La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques.

Il a été rappelé aux communes concernées l'importance de ces structures pour renforcer l'implication des habitants des quartiers prioritaires dans le devenir de leur quartier et réduire la distance ressentis par certains citoyens avec les institutions.

### La santé dans les quartiers prioritaires

Inscrits dans la loi Hôpital Patient Santé Territoire (HPST) du 21 juillet 2009, les **Contrats Locaux de Santé (CLS)**, coordonnés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) réduisent **les inégalités sociales et territoriales de santé** à partir d'un diagnostic local partagé. Huit CLS ont été signés à ce jour dans les Yvelines.



### La culture, vecteur des valeurs républicaines

En 2015 la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Ile-de-France a consacré **6 301 857 € à la culture dans les Yvelines dont 1 939 630 € en investissement**.

La DRAC a notamment proposé à la ville de **Trappes** la mise en place d'un programme intitulé **«Culture, Citoyenneté et Vivre Ensemble»** dont les objectifs sont les suivants :

- favoriser l'accès de tous aux équipements culturels,
- développer la création partagée entre artistes et population,
- connaître l'histoire et la mémoire du territoire,
- valoriser la mixité culturelle
- encourager l'expression des populations issues de l'immigration pour favoriser le dialogue.

La ville de Trappes a lancé un appel à candidature. L'artiste-urbaniste Thierry Payet a été choisi parmi la dizaine de candidatures reçues. Il travaillera avec la ville sur une cartographie élaborée à partir des récits de vie des habitants. Le protocole d'intervention comprend des formations à l'attention des éducateurs et des encadrants des structures sociales et éducatives de la ville. Un parcours d'Education Artistique et Culturelle sera proposé aux participants.



*Interprétation de l'opéra de Rameau «Les Indes galantes» par les élèves des collèges Gagarine, Courbet, Le Village à Trappes le 10 février au théâtre de La Merise et le 12 février 2015 à l'Opéra Royal du Château de Versailles  
Photo : © Jean-Julien Kraemer*

## ➔ Le nouveau programme de renouvellement urbain

Dans le cadre du programme national de rénovation urbaine (PNRU) engagé depuis 2004, **7 projets de rénovation urbaine** (plus de **82 000 habitants** concernés) ont été engagés sur les communes de Trappes, Mantes-la-Jolie, Les Mureaux, Ecquevilly, Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Sartrouville, ainsi que **5 opérations de renouvellement urbain isolées**.

**4 316 logements sociaux** ont été **démolis et reconstruits** (42 communes impliquées dans la reconstitution de l'offre), **10 563 logements** ont été **réhabilités**. Le montant des projets subventionnés est de **1,622 milliards €**, ouvrant droit à des subventions de **l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)** à hauteur de **428 millions €**.

La loi du 21 février 2014 a confirmé la poursuite de l'action de l'ANRU et lui a confié la réalisation du **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)**.

Dans les Yvelines, sur 22 quartiers prioritaires de la nouvelle politique de la ville, **8 sites seront traités, pour les dysfonctionnements urbains majeurs qu'ils présentent**.

Ainsi, les communes des **Mureaux**, de **Mantes-la-Jolie**, **Sartrouville** et **Trappes** ont été retenues par le conseil d'administration de l'ANRU pour faire l'objet d'un programme d'intérêt national pour la période **2014-2024**.

Au titre des **opérations d'intérêt régional**, le conseil d'administration de l'ANRU du 24 juin 2015 a sélectionné les quartiers suivants : «**Valibouth**» à **Plaisir**, «**Centre Sud**» à **Limay**, «**Noé-Feucherets**» à **Chanteloup** et «**Bois de l'Etang**» à **La Verrière**.

Les protocoles de préfiguration des projets de renouvellement urbain ont été initiés en 2015. Ils seront joints en annexe aux nouveaux contrats de ville.

**Par ailleurs, dans les 22 quartiers prioritaires de la politique de la ville, le dispositif fiscal d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) est réactivé en 2015**, pour les bailleurs possédant du patrimoine en quartier prioritaire de la politique de la ville. Ce dispositif permet de financer la mise en œuvre d'actions spécifiques.

## C – République et solidarité

### ➔ Le droit au logement opposable (DALO)

Le taux de relogement des ménages reconnus prioritaires et urgents dans les Yvelines depuis 2008 atteint 74% fin octobre 2015 (inclut les ménages relogés et ceux n'étant plus à reloger) : ceci place les Yvelines à la première position régionale.

**Depuis le 1er janvier 2015, le délai d'instruction des recours DALO est passé de 6 à 3 mois.** Suite au transfert en janvier 2015 de l'instruction des recours DALO à un prestataire, le travail mené a permis de revoir les modalités d'instruction et **d'optimiser le nombre de dossiers examinés en séance par la commission de médiation**.

### ➔ L'hébergement d'urgence

Des efforts importants sont accomplis chaque année pour améliorer le dispositif d'assistance aux habitants les plus en détresse du département.

Depuis 2010, deux organismes (ACR et CAPLOGY) sont opérateurs du SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation) pour les Yvelines, respectivement en charge des volets urgence et insertion en matière d'hébergement. Le SIAO gère, au niveau départemental, toutes les places qui se libèrent au sein des structures, des logements passerelles ou dans le cadre du dispositif Solibail (intermédiation locative). Les associations, nombreuses et actives, ont un rôle indispensable aux côtés de l'Etat et des collectivités territoriales.



A fin 2015, **2 091 places d'hébergement pérennes** sont disponibles dans le département auxquelles viendront prochainement s'ajouter 145 places d'urgence conçues pour accueillir des familles.

S'y ajoutent **des places mobilisées spécifiquement pour la période hivernale** par différents acteurs (ministères, mairies, hôpitaux, fondations et associations). Certaines ouvertures, comme celle du site de Satory par le Ministère de la Défense, ont précédé les premiers froids. Les autres sites ont été mobilisés dès le début du mois de novembre.

**Environ 300 places supplémentaires sont ainsi proposées** pour la période hivernale. Durant l'été 2015, trois appels à projet ont été lancés qui devraient permettre rapidement une ouverture de places supplémentaires.



Afin d'assurer que ces places rencontrent leur public, et que ce public soit en mesure de solliciter l'aide dont il estime avoir besoin, accueils de jour et maraudes intensifieront leurs activités.

**Les moyens du 115 ont connu un renforcement sensible en 2015.**

Deux postes d'«écouteurs 115» supplémentaires et deux postes de travailleurs sociaux au sein de la Croix Rouge ont été financés par l'Etat.

## ➔ Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage



Inauguration de l'aire d'accueil des gens du voyage à Jouy-en-Josas le 25 août 2015

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage des Yvelines a été approuvé par le Préfet le 26 juillet 2013 **pour la période 2013-2019.**

Les **principaux enjeux** sont la réalisation de **deux aires de grand passage** au moins (dans le nord et dans le sud des Yvelines) et **la création des 248 places** restant à réaliser (379 places existantes en 2014 sur les 19 aires en service).

La Direction départementale des territoires (DDT) s'est fortement mobilisée, cette année, dans la recherche d'un terrain pour la mise en place d'une aire de grand passage dans le Sud des Yvelines mais ce projet doit aboutir prochainement.

Concernant l'aire de grand passage au Nord, en revanche, des études de faisabilité ont été lancées et devraient aboutir dès cette année 2016 à un projet d'aménagement et de fonctionnement. Un groupe de travail au sujet de "l'accès au droit commun des gens du voyage" a été animé conjointement avec le conseil départemental.

## ➔ L'accueil des migrants dans les Yvelines

Les services de l'Etat se sont fortement mobilisés pour l'accueil des migrants, dans le cadre des «plans migrants» décidés par le gouvernement.

La France s'est ainsi engagée à accueillir 30 000 demandeurs d'asile d'ici l'automne 2017.



Serge Morvan, Préfet des Yvelines a accueilli le 9 septembre 2015 les réfugiés à Bonnelles.

Dans les Yvelines, **70** Syriens et Irakiens en provenance de Munich, dont **48** ont décidé de s'installer en France, ont été accueillis en septembre à **Bonnelles**. Ils ont fait l'objet d'une procédure exceptionnelle, qui a mobilisé tous les services de l'Etat et qui a permis l'accès au statut de réfugié dans un délai de quatre à six semaines. L'Ile-de-France étant sous tension en matière de logement, ces réfugiés ont tous été relogés dans d'autres régions françaises.

Le 17 septembre, **104** personnes ont été accueillies à **Mézy-sur-Seine**, dans un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) reconverti en centre d'hébergement d'urgence, après avoir été évacués d'un campement insalubre à Paris.

Le 23 octobre, une centaine de personnes évacuées du squat du lycée Jean-Quarré (Paris) ont été accueillies dans les Yvelines : **28** ont été orientées vers **Bonnelles** et **78** dans un centre ouvert par la Croix Rouge à **Triel-sur-Seine**.

En décembre, une cinquantaine de migrants **tibétains** qui vivaient sous des tentes dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye ont été pris en charge dans des hôtels dans l'attente d'une solution plus pérenne en début d'année 2016.

En parallèle de ces accueils, pour assurer la fluidité dans les structures dédiées aux demandeurs d'asile et réfugiés, et pour réduire l'encombrement des structures de droit commun, des places d'hébergement d'urgence supplémentaires sont développées :

- **33** places supplémentaires ont ainsi été ouvertes en centre d'accueil de demandeurs d'asile en 2015 ;

- **40** places en centre provisoire d'hébergement (centres dédiés à l'accueil des personnes ayant obtenu le statut de réfugié) sont en projet.

## **II – Sécurité, gestion des crises et prévention des risques**

### **A – La mise en œuvre de l'état d'urgence à la suite des attentats de 2015**

1 – Ses dispositifs

2 – VIGIPIRATE

### **B – La prévention de la radicalisation**

### **C – La lutte contre la délinquance**

### **D – La mise en place des polices municipales**

### **E – La sécurité routière**

### **F – La protection des populations : les dossiers marquants**

1 – Le contrôle des produits de consommations : deux illustrations

2 – Le contrôle des produits alimentaires

### **G – La prévention des risques et la gestion des crises**

1 – La préparation aux crises

2 – L'activité opérationnelle

3 – La prévention des risques d'incendie de panique

4 – La prévention des risques naturels et technologiques

## A – La mise en œuvre de l'état d'urgence suite aux attentats de 2015

A la suite des attentats coordonnés ayant frappé Paris et Saint-Denis, le 13 novembre 2015, l'état d'urgence a été déclaré par décret du 14 novembre 2015. Le Parlement a prolongé l'état d'urgence pour une durée de trois mois.

### → Ses dispositifs

**7 mesures d'assignation à résidence** (article 6 de la loi de 1955 modifiée) et **plus de 100 perquisitions administratives** (article 11 de la loi de 1955 modifiée) ont été effectuées sur le département tant en secteur police qu'en secteur gendarmerie nationale. Les objectifs ont été choisis en concertation avec les différents services de renseignement. Ces perquisitions ont eu lieu dans tous les secteurs du département. Des édifices culturels ont également fait l'objet de perquisitions ainsi que des établissements commerciaux.

Certaines de ces perquisitions ont donné lieu à des **procédures judiciaires incidentes** (18) dont la plupart pour détention de stupéfiants.



### → VIGIPIRATE

Le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) met en place dans le département les mesures de prévention des **actes de malveillance terroriste** (déclinaison du plan gouvernemental Vigipirate et planification de défense des opérateurs d'importance vitale du département).

Interlocuteur permanent des collectivités territoriales et des opérateurs majeurs du département, le SIDPC les a particulièrement accompagnés dans la gestion des mesures post-attentats de janvier et novembre 2015.



Le nouveau plan VIGIPIRATE, rénové et organisé autour de deux niveaux de posture («vigilance» et «alerte-attentat»), est entré en vigueur en **février 2014**.

La mise en place de ces mesures s'est faite en liaison étroite avec les forces de police, de gendarmerie et la délégation militaire départementale.

Le service a piloté et organisé, tout au long de l'année, des actions d'information et de communication à destination des maires et des opérateurs publics et privés afin de leur transmettre les instructions du Gouvernement et de leur donner les outils pratiques nécessaires pour assurer la sécurité du public qu'ils accueillent.

Le domaine de la protection des opérateurs des secteurs d'activité d'importance vitale représente une part importante de l'activité du SIDPC et nécessite l'organisation d'un partenariat inter-services permettant d'assurer la bonne réalisation des mesures de protection réglementaires et opérationnelles des établissements concernés.

A la suite des événements de 2015 notamment à Saint-Quentin Fallavier, les 15 sites soumis à la directive Seveso dans les Yvelines ont été inspectés conjointement par les forces de sécurité intérieures et par les inspecteurs des installations classées de la DRIEE. Ces visites n'ont pas révélés de non-conformités notables au regard de la sureté de ces sites

### B – La prévention de la radicalisation

La prévention de la radicalisation est une préoccupation majeure depuis le printemps 2014, date de la mise en place du numéro vert permettant des signalements.



**Près de 300 signalements** ont été examinés dont 86 issus de la plateforme CNAPR (numéro vert). Les autres sont de l'initiative des services de sécurité ou des partenaires. **27 oppositions à sortie du territoire** (6 mois) ont été prises pour éviter le départ de mineurs vers une terre de conflit. **10 mesures d'interdictions de sortie du territoire** ont été prises pour des Yvelinois (personnes majeures ayant des vellétés de départ vers la Syrie).

Chaque mois, une **cellule de suivi de la prévention de la radicalisation** se réunit afin d'examiner des situations individuelles et des actions à mettre en œuvre. Cette cellule réunit le service départemental de renseignement territorial, le groupement de gendarmerie départemental, le procureur de la République, le conseil départemental, la direction académique des services de l'éducation nationale, la délégation territoriale de l'agence régionale de santé, la direction départementale de la cohésion sociale, la protection judiciaire de la jeunesse, le service pénitentiaire d'insertion et de probation, des établissements pénitentiaires et la CAF.

Une **cellule d'écoute et de suivi des familles** a été mise en place. Elle a pour finalité l'accompagnement des familles dont un membre est parti vers une zone de conflit ou souhaitant partir ou en phase de radicalisation. Elle peut également recevoir la personne voulant partir ou se radicaliser. Un suivi psychologique et social est assuré lors d'entretien individuel ou de groupes de parole.

**Des actions de préventions et de formation** ont été mises en place et se poursuivent. Ainsi, **une formation «clinique» effectuée par une psychologue du ministère de l'Intérieur** a été organisée pour les partenaires de la cellule d'écoute et des familles ainsi que pour

quelques psychologues partenaires. De nouvelles formations devraient être programmées en 2016.

**Par ailleurs, un séminaire s'est tenu en juillet 2015 en présence du secrétaire général du comité interministériel de prévention de la délinquance et d'un représentant de la MIVILUDES** afin d'expliquer le dispositif mis en place et les méthodes d'embrigadement utilisées afin d'éclairer les différents partenaires de terrain.

Des actions de prévention ont également été financées avec des subventions du fond interministériel de prévention de la délinquance pour **des actions de collectivités et également pour une sensibilisation dans les collèges et lycées du département** en partenariat avec l'Education Nationale.

Par ailleurs, **225 gilets pare-balles ont été subventionnés par le fond interministériel de prévention de la délinquance au profit de 44 communes du département** qui en ont fait la demande.

### C – La lutte contre la délinquance

La délinquance sur le département des Yvelines est restée **stable en 2014**. Elle est à la **baisse sur les 10 premiers mois de 2015** alors que l'activité des services est en progression. Des mesures particulières ont été mises en œuvre dans le cadre des trois zones de sécurité prioritaire (ZSP).

La forte implication des forces de sécurité dans le cadre du **plan ministériel de lutte contre les vols par effraction et les vols à main armées** dans le département des Yvelines a permis, en 2014, la baisse des atteintes aux biens (et notamment des cambriolages) : cette tendance se poursuit en 2015.



	Evolution 11 mois 2014/2015
<b>Les atteintes aux biens</b>	- 7.93 %
Le taux d'élucidation	+ 27.96 %
Les vols avec violence sans arme à feu	-17.36 %
Les destructions et les dégradations de biens	- 21.62 %
Les cambriolages	- 6.89 %
<b>Les atteintes volontaires à l'intégrité physique</b>	+ 1.65 %
Violences physiques non crapuleuses	+ 8.35 %
Violences physiques crapuleuses	- 17.49 %

En matière de prévention de la délinquance, **les initiatives développées par les collectivités territoriales** (créations de postes de coordonnateur de Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - CLSPD, de Conseils des Droits et des Devoirs des Familles ou de lieux-ressource, par exemple) et par les **associations** (vers le soutien aux victimes, l'éducation à la citoyenneté et la prévention des violences intrafamiliales en particulier) ont, en 2015, été **soutenues financièrement par l'Etat à hauteur de 768 145€, dont près de la moitié pour des actions dans les zones de sécurité prioritaires.**



## D – Le partenariat avec les polices municipales

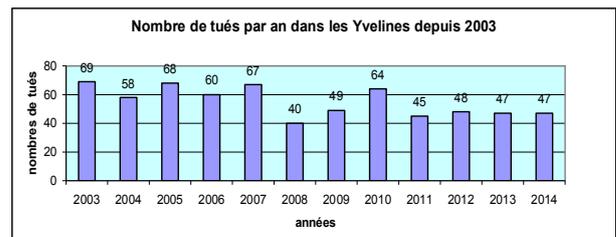


**77 polices municipales** agissent en complémentarité avec la police ou la gendarmerie nationale, dans le cadre de conventions de coordination renouvelées.

**18 communes** ont effectué des **demandes d'information** sur la procédure à suivre pour armer avec une **arme létale** leur police municipale. **5** ont obtenu cette autorisation après s'être mises en conformité avec la réglementation. En outre, **8** collectivités ont sollicité et obtenu l'accord pour la remise temporaire d'armes de l'Etat (révolver manurhin chambré en 38 spécial).

L'équipement des communes candidates au **Procès-Verbal Electronique** (PVE) continue à être facilité. Une dizaine de collectivités ont ainsi obtenu en 2015 une subvention pour sa mise en œuvre.

## E – La sécurité routière



L'année 2015 fait apparaître **une stabilité du nombre d'accidents** mais une baisse du nombre de **tués (-10.6%)** et de **blessés (-3.3%)** par rapport à l'année 2014.

**Le nombre de tués sur les routes** des Yvelines est en baisse avec **42 tués** en 2015 contre **47** à la fin décembre 2014.

18 usagers de VL (contre 22 en 2014), 13 de motos (contre 10 en 2014), 10 piétons (contre 9 en 2014) et 2 usagers de poids lourds (contre 0 en 2014) et 1 vélo (contre 5 en 2014)

## F - La protection des populations : les dossiers marquants

### → Le contrôle des produits alimentaires

A la mi-novembre 2015, les opérations réalisées par la direction départementale de la protection des populations (DDPP) sont les suivantes :

- **1 016** contrôles dans **814** établissements
- **15** contrôles portant sur la première mise sur le marché (CPMM) par les entreprises du secteur alimentaire
- **336** contrôles dans des établissements de restauration commerciale
- **229** inspections dans des établissements de restauration collective ou des établissements agroalimentaires agréés
- en coordination avec la délégation territoriale de l'agence régionale de la santé (ARS-DT78) : des investigations suite à **24** alertes portant sur des denrées alimentaires et **19** toxi-infections alimentaires collectives



A noter une mobilisation particulière pour la fête de l'Aïd al Adha (santé des animaux, conditions de détention et d'abattage, qualité sanitaire des carcasses produites).

- **1 027** moutons contrôlés sur le site du marché au vif de Tessancourt sur Aubette
- **1 431** moutons contrôlés sur le marché au vif et à l'abattoir temporaire de la ZI d'Elancourt/Trappes

### → Le contrôle des produits de consommation : deux illustrations

#### La saisie et le rappel de mini-motos non conformes et dangereuses

Une information des services douaniers est transmise à la direction départementale de la protection des populations (DDPP) durant l'été 2015 concernant une possible non-conformité et dangerosité de produits importés par une société dont le siège social est établi dans les Yvelines.

Les enquêteurs de la DDPP interviennent rapidement dans l'entreprise. Le résultat des analyses du laboratoire établissent le caractère dangereux des mini-motos. Les produits sont saisis dans les locaux de l'entreprise. Le professionnel s'est engagé à une opération de retrait-rappel pour mise en conformité des mini-motos écoulées sur le marché.

#### Professionnels «indécents» dans le secteur du dépannage à domicile

La DDPP a reçu de nombreuses plaintes de consommateurs, pour la plupart des personnes âgées ou handicapées, concernant une société se présentant comme spécialisée dans le dépannage à domicile.

Les techniciens de cette société, se présentant comme mandatés par EDF, faisaient signer immédiatement un bon de commande et encaissaient le jour même un chèque. Aucun formulaire de rétractation ne figurait dans le bon de commande où seul était indiqué un prix global, sans le détail des prestations effectuées.

Le responsable de cette société ayant essayé de se soustraire aux contrôles a fait l'objet d'une intervention dans le cadre d'une opération CODAF (comité opérationnel départemental anti-fraude) avec la police. A la suite de ces contrôles, une procédure pénale a été mise en œuvre et un procès verbal a été dressé.

## G – La prévention des risques et la gestion des crises

### → La préparation aux crises

La planification ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile) est coordonnée et organisée par le Service interministériel de Défense et de Protection civile (SIDPC).

Le SIDPC a ainsi piloté, au cours de l'année 2015, les travaux d'élaboration de différents plans, appelés **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** :

- liés aux risques industriels : celui du **Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération d'Achères** et celui de la **Compagnie Commerciale de Manutention Pétrolière de Nanterre** (approuvé en novembre)
- liés aux risques naturels : dispositions ORSEC Crue de la Seine.

Le SIDPC a travaillé sur la mise en place du **Système d'Alerte et d'Information de la Population (SAIP)**. Il vise à moderniser le dispositif de l'alerte des populations en cas de crise. Son déploiement consiste à raccorder à l'Infrastructure Nationale Partageable des Transmissions (INPT) les **56 sirènes**, réparties sur **42 communes**, situées dans les **13 bassins de risques** identifiés dans le département (risque industriel et inondation à cinétique rapide).

Le système d'envoi de l'alerte de la Préfecture, par mail et/ou SMS, a été utilisé **une trentaine de fois** en 2015 dans le cas d'événements **météorologiques** et de **pollutions atmosphériques** ou lors des **attentats**. Cet outil permet d'alerter de manière rapide et fiable les maires et les services concernés.



Le SIDPC a organisé en 2015 **une dizaine d'exercices de sécurité civile** sur différentes thématiques : risques industriels (plan d'opération interne/site l'Oréal Rambouillet), transports (autoroute A14), protection des populations (exercice incendie/Maison d'Arrêt de Bois d'Arcy ; exercice PPI/Maison d'Arrêt de Versailles), sanitaire (Exercice Influenza aviaire et Toxi Infection Alimentaire Collective/site Renault à Guyancourt).

La **Direction Départementale des Territoires** a engagé avec les communes de la **vallée de la Bièvre**, la rédaction d'un plan de prévention interdépartemental **inondation**. Elle a aussi débuté le travail d'élaboration de la stratégie de gestion du risque inondation (SGRI) pour le territoire à risque d'inondation (TRI) **de la Seine aval**.

### → L'activité opérationnelle

Le SIDPC a été particulièrement mobilisé dans la gestion d'événements nécessitant une coordination interservices (mise en œuvre de Postes de Commandement Opérationnel -PCO ou centre opérationnel départemental - COD). Trois grandes catégories d'événements ont été gérées :

- **L'état d'urgence** : Les attentats ont entraîné le déclenchement de l'ensemble des capacités opérationnelles du service. L'anticipation d'attaques secondaires, l'envoi de renforts ou l'activation du Plan Zonal Multi-attentats a impliqué l'ouverture du COD pour des périodes importantes. L'anticipation d'appui psychologique aux victimes ou aux proches a mobilisé le service dans les jours suivants les actions de secours.

- **Les manifestations sportives et culturelles** : des Postes de Commandement Opérationnel, sous l'autorité du Directeur de Cabinet du Préfet des Yvelines, ont été activés notamment à l'occasion du **meeting aérien des Mureaux**, des championnats du monde de cyclisme sur piste, de la **course Paris-Versailles** et du **Mud day**. A noter que ce dernier a généré une victimologie importante, nécessitant une coordination locale avec une réponse de secours dimensionnée.

- **Les événements accidentels ou prévisionnels** : incendies d'entrepôts, suspicions de cas d'Ebola, accidents et incidents ferroviaires et intoxications alimentaires collectives. De plus, des événements tels que les manifestations d'agriculteurs, de taxis ou la réunion du Congrès au Château de Versailles, ont suscité des dispositifs opérationnels.

#### Le secourisme

En matière de secourisme, le SIDPC assure la diffusion réglementaire auprès des organismes de formation et organise la tenue des épreuves conjointement avec ces derniers. Il indemnise les jurys d'examen et en fixe la composition. Enfin, il édite les diplômes des lauréats. En 2015, lors des 17 examens réalisés, 133 brevets BNSSA, 62 certificats PAE-FPSC et 24 certificats PAE-FPS ont été délivrés.

## → La prévention des risques d'incendie de panique

L'activité des services concernés par la prévention des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) ne cesse de croître, tout en se concentrant sur les sites «à enjeu» en termes de sécurité.

Le SIDPC est en lien permanent avec le groupement prévention du Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines.

**84 visites de contrôle des établissements de 1ère catégorie (+ de 1 500 personnes) et plus de 800 visites dans les catégories 2 à 5 ont été effectuées en 2015.**

La commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA), organe consultatif auprès de l'autorité de police, a concentré ses contrôles sur les hôtels pratiquant l'hébergement social, les logements-foyers et les établissements mixtes «foyers migrants / foyer de jeunes travailleurs».



Lancement de la campagne nationale de prévention des incendies : Installation des Détecteurs Autonomes Avertisseurs de Fumée le 10 février 2015

## → La prévention des risques naturels et technologiques

**L'information préventive des populations** constitue, au-delà de la connaissance du risque et des mesures de réduction de la vulnérabilité au même risque, **l'un des piliers de la politique de prévention des risques.**

Le SIDPC a d'ailleurs mis à jour en juillet 2015 le **dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM), disponible sur le site internet** des services de l'État dans le département. ([www.yvelines.gouv.fr](http://www.yvelines.gouv.fr) - rubrique politiques publiques - Environnement et Prévention des risques).

**Ce document recense l'ensemble des risques naturels, technologiques et particuliers concernant les Yvelines.** Il dresse l'historique des événements survenus ainsi que les mesures prises afin de réduire la vulnérabilité des populations. Il assure également la mise à jour et la diffusion des documents permettant d'assurer l'information des acquéreurs et des locataires (IAL).

Dans le cadre de la prévention des risques majeurs, le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) **accompagne les démarches des communes concernées par les risques recensés dans le département, notamment dans la réalisation de leur plan communal de sauvegarde.** On compte **51** plans communaux de sauvegarde à ce jour dans les Yvelines.

**Le plan de prévention des risques technologiques de Coignières** a été mis en enquête publique en septembre 2015 après une large concertation préalable des personnes et organismes associés (collectivités, riverains, administrations etc..). L'intervention de l'ordonnance du 23 novembre 2015 relative aux plans de prévention des risques technologiques a conduit à poursuivre au delà de l'enquête publique l'information des personnes et organismes associés. Le PPRT devrait être approuvé dans le premier trimestre 2016.

## **III – Développement économique et emploi**

### **A – Le soutien au développement économique**

1 – La mise en place d'un hub automobile

2 – La création d'un cluster de l'aéroport du futur à Toussus-le-Noble

### **B – Des outils pour accompagner les entreprises**

### **C – La revitalisation des territoires**

### **D – La mobilisation de l'Etat et de ses partenaires en faveur de l'emploi**

1 – La réorganisation du service public de l'emploi

2 - La mobilisation des contrats aidés

3 – Le développement de l'apprentissage

4 – La garantie jeunes

## A - Le soutien au développement économique

### → La mise en place d'un hub automobile

**Avec près de 45 000 emplois, l'industrie automobile constitue un enjeu économique, social et fiscal majeur pour le département des Yvelines.**

En Vallée de Seine, les constructeurs Renault et PSA ont engagé leurs usines dans des directions nouvelles : production d'un modèle **NISSAN** dans l'usine **Renault de Flins-sur-Seine** (la **MICRA**) en **2016**, spécialisation sur le **haut de gamme « DS »** dans l'usine **PSA de Poissy** en **2017**.

Afin **d'accompagner les entreprises** de la filière automobile dans ces mutations industrielles, **une étude sur la mise en place d'une "grappe industrielle" a été confiée par l'Etat** (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, DIRECCTE) à la **Chambre de commerce et d'industrie de Versailles Val d'Oise/Yvelines**. La «grappe industrielle», envisagée dans un premier temps, a évolué vers un **« hub »** c'est à dire un **outil facilitateur structurant pour l'ensemble des acteurs de la filière automobile**.

Il s'agit de créer une dynamique nouvelle de développement et de **modernisation de l'appareil productif industriel** pour **améliorer la compétitivité** des sites de production yvelinois, pérenniser l'activité des fournisseurs, soutenir et promouvoir la performance industrielle pour aller vers des "usines d'excellence".

**La dynamique de «hub» doit permettre de coordonner plusieurs formes de coopérations** entre PSA, Renault et leurs fournisseurs : gestion des ressources humaines (mutualisation de formation, mise en place d'un groupement d'employeur...), rapprochement des sites de productions des fournisseurs pour raccourcir la chaîne logistique et innover dans le processus de production.



### → La création d'un cluster de l'aéroport du futur à Toussus-le-Noble

L'aéroport de Toussus-le-Noble, avec **110 000** mouvements annuels, est le **5<sup>ème</sup> aéroport** de France.

La plate-forme de Toussus-le-Noble est située **au cœur de Paris-Versailles-Saclay** et d'un écosystème aéronautique rare. Elle dispose de nombreux atouts qu'il convient d'exploiter au mieux afin de **donner une image plus «internationale»** au territoire de Paris-Versailles-Saclay. Ce projet de développement de l'aéroport de Toussus-le-Noble réunit de **nombreux partenaires** : Etat, collectivités, Aéroports de Paris, Chambre de commerce et d'industrie des Yvelines, EPPS, acteurs économiques, établissements de formation...

**Une démarche de repositionnement de l'aéroport de Toussus-le-Noble autour de l'aéroport du futur et de l'aviation électrique a été engagée suite à un vol d'essai de l'e-fan le 27 juin 2014 en présence de Mme la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.**

Par la suite, un **comité de pilotage** a été formé. **Trois axes de travail** ont été identifiés par l'ensemble des partenaires :

- accompagner les évolutions d'usages,
- stimuler l'innovation technologique
- structurer une filière de compétences et de formations.

Depuis octobre 2015, **deux nouveaux groupes de travail ont été mis en place en préfecture** sur le **positionnement stratégique** et la **gouvernance** du projet et sur les **dispositifs de financement**.

**Le cluster de l'aéroport du futur à Toussus-le-Noble**

**Les ambitions**

- Faire de Toussus-le-Noble un aéroport exemplaire au regard du respect de l'environnement, une plate-forme intégrée dans un milieu périurbain;
- Créer un modèle de transition vers l'aéroport du futur, en tenant compte à la fois des dimensions techniques, culturelles et économiques qui font les usages d'une plate-forme.

**Les enjeux**

- Spécialiser les territoires par thématique : l'aéroport de Toussus-le-Noble deviendrait le territoire aéronautique de Paris-Versailles-Saclay ;
- Faire se rencontrer recherche académique et acteurs privés au service de l'innovation.

**Les opportunités**

Permettre à Toussus-le-Noble de devenir la plate-forme aéroportuaire de tout le territoire de Paris-Versailles-Saclay.

**B - Des outils pour accompagner les entreprises**

**La prévention et le traitement des difficultés des entreprises est un sujet prioritaire pour l'Etat.**

Pour rationaliser les différents dispositifs existants, la circulaire de janvier 2015 relative aux modalités d'accueil et de traitement des entreprises confrontées à des problèmes de financement a fait du **Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI)** l'interlocuteur privilégié des entreprises de moins de 400 salariés.

Le CODEFI s'est réuni 3 fois depuis le mois de juillet 2015 pour examiner **23 dossiers** représentant **835 salariés**.

De plus, jusqu'au 30 octobre, **30 entreprises ont bénéficié d'un plan d'étalement de leurs dettes fiscales et sociales** dans le cadre de la commission des Chefs de service financiers, pour un montant de plus de **5,7M€**, permettant de sauvegarder plus de **1 300 emplois**.

**Le crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)**

Il permet aux entreprises de bénéficier de plus de **visibilité et de stabilité**.

Au 30 octobre 2015, **16 123 entreprises** yvelinoises soumises soit à l'impôt sur les sociétés, soit à l'impôt sur le revenu, **ont bénéficié de 286,7M€ de crédit d'impôts compétitivité** emploi au titre de l'année 2014.

**14 045** d'entre elles ont consommé leur créance.

**C - La revitalisation des territoires**

La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 a introduit l'obligation de revitalisation des bassins d'emplois à la charge des entreprises procédant à des licenciements économiques.

**De nombreuses actions** sont mises en œuvre dans le cadre de ces conventions de revitalisation : **appui, accompagnement et conseil aux PME, abondement des fonds de prêts d'honneur aux entreprises, mise à disposition de compétences...**

**Les conventions de revitalisation dans les Yvelines**

9 conventions soldées 2013-2014 pour un montant de plus de 9M€

10 conventions signées en cours d'application pour un montant de 4,5M€

5 conventions sont en négociation

Au cours de l'année **2015**, de **nouvelles orientations** ont été données au dispositif de la revitalisation dans les Yvelines.



Michel Sapin, Ministre des Finances et des Comptes Publics en déplacement sur le site de production du groupe Kryss à Bazainville, sur le thème du CICE le 23/02/2015

**Un plan d'action, structuré en 4 axes stratégiques, fixe désormais le cadre général de la revitalisation :**

- soutenir et renforcer les outils de financement et de conseils aux entreprises pour préserver l'emploi et accompagner la croissance ;
- développer, adapter et valoriser les compétences et les ressources humaines des territoires ;
- renforcer l'attractivité des territoires ;
- favoriser les innovations créatrices d'emploi

Deux nouveaux chantiers ont été également été enclenchés en 2015 :

- la création d'un fonds mutualisé départemental visant, dans un premier temps, le financement des entreprises
- la mise en place d'une évaluation de la revitalisation afin de mesurer son impact de la revitalisation sur le développement de l'activité et des entreprises et sur la redynamisation du tissu économique local.

### D - La mobilisation de l'Etat et de ses partenaires en faveur de l'emploi

#### → La réorganisation du service public de l'emploi

Le service public de l'emploi conserve trois niveaux : régional, départemental et de proximité, en associant les principaux opérateurs chargés de la mise en œuvre des politiques de l'Etat au niveau territorial : Pôle emploi, missions locales et organismes spécialisés dans le placement des travailleurs handicapés.

**Les services publics de l'emploi de proximité (SPE-P) ont vocation à définir des zones d'intervention prioritaires. Des SPE-P ont été mis en place sur 3 territoires dans les Yvelines : Seine aval, Saint-Quentin-en-Yvelines/Versailles et Rambouillet.**



Inauguration du chantier d'insertion Gares et Entreprises ferroviaires à Beynes le 10/06/2015

#### → La mobilisation des contrats aidés

L'Etat facilite l'accès à l'emploi pour ceux qui en sont le plus éloignés grâce aux différents dispositifs de contrats aidés.

Ainsi en 2015, plus de **1 100 jeunes** ont été recrutés dans les Yvelines grâce à un **emploi d'avenir dans le secteur marchand et non marchand**.

**Les contrats uniques d'insertion** ont permis à près de **5 000 demandeurs d'emploi** de **retrouver une activité professionnelle** (environ 2 000 dans le secteur marchand et 3000 dans le secteur non marchand).

#### → Le développement de l'apprentissage

Des actions ont été mises en place dans le cadre d'un **plan départemental de promotion de l'apprentissage** selon **3 axes** :

- **Valoriser** l'image de l'apprentissage auprès des jeunes, des familles et des enseignants
- **Mieux accompagner** les jeunes vers les entreprises et sécuriser les parcours en apprentissage
- **Mobiliser des employeurs** afin de redynamiser l'intérêt des chefs d'entreprise et des DRH pour l'apprentissage.

Des ambassadeurs de l'apprentissage ont témoigné de leur expérience lors de réunions de chefs d'entreprise. Ces réunions ont été également l'occasion de communiquer autour des nouvelles mesures d'aide en faveur des TPE/ PME.

**Un plan de prospection ciblé a été mis en place par Pôle emploi à destination des entreprises de plus de 250 salariés qui ne recrutent pas ou peu d'apprentis alors qu'elles sont soumises à obligation légale d'avoir 4% d'apprentis dans leur effectif.**

Les services de l'État sont eux-mêmes mobilisés pour accueillir des apprentis sur des missions variées.



Remise des diplômes des Meilleurs Ouvriers de France le 25/09/2015

## → La garantie-jeunes

Elle vise les jeunes de 16 à 26 ans qui ne sont ni étudiants, ni en emploi, et ni en formation et qui présentent des vulnérabilités les exposant à un risque d'exclusion sociale.

L'objectif est d'amener, par une trajectoire d'accès à l'emploi et à la formation, **les jeunes en grande précarité à s'installer de façon autonome dans la vie active.**

Sous l'impulsion du Préfet des Yvelines, plusieurs territoires du département s'engagent dans le dispositif de la garantie-jeunes : **la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et la future Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise.**

La mise en œuvre de la garantie-jeunes **suppose un partenariat local fort** entre les collectivités territoriales, les Missions locales et les acteurs de l'emploi et de l'insertion, afin de mobiliser l'ensemble des leviers nécessaires à la réussite du parcours des jeunes.

**Le Conseil Départemental des Yvelines** est tout particulièrement mobilisé au titre du repérage des jeunes et pour son rôle de chef de file de l'insertion.

**Les missions locales** assurent un accompagnement global intensif collectif et individuel des jeunes tant dans sa dimension professionnelle que sur les aspects sociaux.

Une implication du **tissu économique**, et notamment, des entreprises est également nécessaire afin de permettre aux jeunes de disposer d'opportunités de stages.



Echanges avec des jeunes employés du restaurant Mc Donald's de Versailles, le 22/05/2015

## **IV – Aménager les espaces en lien avec le Grand Paris**

### **A – Le logement**

1 – La construction de logements dans les Yvelines

2 – L'amélioration de l'habitat

### **B – La préservation des territoires et du patrimoine**

1 – La gestion des espaces agricoles

2 – La préservation des espaces naturels et patrimoniaux

### **C – Les transports**

## A - Le logement

### → La construction de logements

#### La mobilisation du foncier public

L'enjeu principal pour le département consiste à poursuivre l'effort de construction de logements dans un souci de mixité sociale et de développement d'une offre adaptée aux ménages aux revenus plus modestes.

L'objectif est de viser **une production annuelle de plus de 9 000 logements par an, sur les 70 000 prévus en Île-de-France**. L'offre de logements reste **peu diversifiée** dans de nombreuses communes et **l'offre locative sociale insuffisante** et inégalement répartie sur le territoire.

Les collectivités s'investissent dans la traduction des politiques du logement sur le territoire, sur leurs multiples thématiques.



Résidences «Les Maisons de Marianne» à Morainvilliers en avril 2015

**Trois nouveaux Plans locaux de l'habitat (PLH) ont abouti en 2015.**

Les évolutions des intercommunalités devront être suivies à partir de 2016 par une mise à jour ou l'élaboration de nouveaux documents de programmation.

#### L'établissement public foncier d'Île-de-France

L'EPFIF, créé en 2006, a vu son territoire étendu à l'ensemble du territoire de l'Île-de-France par le décret du 12 mai 2015.

Les établissements fonciers des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et des Yvelines ont été dissous au 31 décembre 2015.

L'EPFIF conservera toutefois une antenne yvelinoise.

#### Les comités interministériels du Grand Paris

Le Grand Paris est une ambition d'aménagement du territoire portée par les services de l'État, en collaboration étroite avec de nombreux acteurs à l'échelle de la région parisienne.

Ce projet urbain, social et économique d'intérêt national cible l'amélioration du cadre de vie des habitants à travers notamment la construction de logements et le développement des transports publics.

**Deux comités interministériels du Grand Paris se sont tenus en 2015.** Ils ont permis d'avancer sur les différents volets du Grand Paris : logement, développement économique, culture, transports... **Ils ont notamment précisé les outils permettant de concrétiser le Grand Paris.**

**Dans les Yvelines, il prend déjà corps à travers le Contrat de Développement Territorial Versailles-Grand-Parc/Saint-Quentin-en-Yvelines/Vélizy-Villacoublay.**



Signature du Contrat de Développement Territorial Versailles-Grand-Parc/Saint-Quentin-en-Yvelines / Vélizy-Villacoublay le 14/12/2015

Suite au comité interministériel du Grand Paris du 15 octobre 2015, un nouvel outil est proposé aux collectivités : les **contrats d'intérêt national (CIN)**. Les territoires **«Franges de la Plaine de Montesson»** (Carrières-sur-Seine, Montesson et Sartrouville) et **«Abords des gares du transilien»** (Rambouillet, Coignières, Les-Essarts-le-Roi, Le-Perray-en-Yvelines) font partie des **8 territoires proposés pour faire l'objet d'un CIN en Ile-de-France**. Le territoire Seine-Aval fait quant à lui l'objet d'une **opération d'intérêt national**, portée par l'établissement public d'aménagement Mantois Seine aval (EPAMSA), qui sera élargie.

L'année 2015 a également été marquée par la signature du **Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020**. Il constituera le cadre d'une coopération renforcée entre l'Etat et la Région dans **cinq domaines identifiés comme piliers du Grand Paris** (mobilité multimodale, enseignement recherche innovation, économie numérique, transition écologique...).

Déplacement de Thierry Repentin, Délégué interministériel à la mixité sociale dans l'habitat à Viroflay le 07/09/2015



Dans le cadre de l'objectif prioritaire de création de logements dans les zones tendues en Île-de-France, le projet sur **le terrain de «la Source» à Viroflay** a été rendu possible par l'application du **dispositif de mobilisation du foncier public** en faveur du logement, issu de la loi du 18 janvier 2013 (loi Duflot 1). **Il permet de débloquer des opérations complexes soumises à des contraintes importantes.**

**L'État a ainsi participé financièrement, par un dispositif de décote,** à stimuler la création de logements sociaux. Ce projet immobilier, dont la 1<sup>ère</sup> pierre a été posée début octobre, prévoit à la fois un EHPAD et des logements (locatifs libres et logements sociaux) et offre de la mixité sociale et intergénérationnelle.

**Dans le département, la mobilisation du foncier public identifie environ 45 opérations permettant de réaliser environ 5 000 logements.**

### *Le logement social*

En ce qui concerne le **logement social**, les Yvelines présentent des **enjeux particulièrement forts** au regard de l'application de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain du 13 décembre 2000 (**loi SRU**), modifiée par la loi Duflot, et **des objectifs de production de logements locatifs sociaux (LLS)** qui en découlent.

Parmi les **94 communes** soumises aux dispositions de l'article 55 de la loi SRU (soit un quart des communes concernées à l'échelle régionale), près de **70** doivent **répondre à une obligation de production de LLS.**

**Un tiers des obligations de rattrapage**, de l'Île-de-France, en logements locatifs sociaux à l'horizon 2025 est porté par **les Yvelines.**

L'État apporte donc son appui aux communes et aux acteurs du logement pour mener à bien le développement de logements locatifs sociaux, particulièrement dans les communes déficitaires.

**Les collectivités sont encouragées à mobiliser tous les outils fonciers, de planification de l'urbanisme et du logement, en faveur du logement social.**

**Le schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH)**, dont les premiers travaux ont débuté en 2015, sera développé à **l'échelle supra-communale** avec de nouvelles orientations.

**L'adaptation, d'ici 2017,** des documents d'urbanisme locaux aux dispositions introduites par la Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR) du 24 mars 2014 constitue aussi **une opportunité** pour favoriser la construction de logements, notamment sociaux, au travers des différents outils réglementaires mis à la disposition des collectivités.



## → L'amélioration de l'habitat

### Habiter mieux



En 2015, les Yvelines ont encore augmenté les engagements financiers d'amélioration du parc privé, avec **6,09 millions € de crédits de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)** engagés (5,38 millions € en 2014).

**630 logements** sont aidés dans le cadre du programme « **Habiter Mieux** », porté par le **Conseil Départemental** dans le cadre d'un Programme d'intérêt général (579 en 2014).

La **rénovation énergétique du parc privé** se poursuit avec l'implication des intercommunalités et des communes. L'aide à l'adaptation des logements au **vieillessement** et au **handicap** est une thématique importante dans les Yvelines : l'ANAH intervient sur plus d'une centaine de logements. **L'implication de l'Anah** auprès des propriétaires bailleurs est à souligner : **36 logements** ont été aidés (une vingtaine l'an passé).

#### Quelques chiffres en 2015

Les Yvelines poursuivent l'effort entrepris depuis 2013 pour continuer à dépasser le seuil des 3 000 LLS financés par an.

Le département des Yvelines a dépassé en 2015 son objectif avec **3 373 LLS** (représentant **12 % de la production francilienne**).

Le nombre de **prêts locatifs aidés d'intégration** (PLAI) financés dépasse l'objectif et reste le besoin premier d'accès au logement pour les jeunes ménages.

Le nombre de **prêts locatifs à usage social** (PLUS) financés reste en deçà des objectifs.

A la date du 11 décembre 2015 :

- **100 conventions APL** ont été signées (105 conventions signées en 2014, chiffre qui sera dépassé) ;

- **3 116 logements** conventionnés (2 489 logements en 2014). Les logements ordinaires représentent 95% des conventions signées (90% en 2014) et 83% des logements conventionnés (91% en 2014).

Au-delà de la production de logement social, il est prévu d'agréer 545 logements intermédiaires.

### Habitat indigne et insalubre

L'ANAH accompagne la **Communauté d'agglomération des Boucles de Seine** qui mène une **action ambitieuse** de lutte contre l'habitat indigne dans le cadre d'un programme d'intérêt général.

L'outil de repérage et de traitement de l'habitat indigne et non décent, déployé en 2015, permettra d'impliquer davantage encore les collectivités dans cette politique.

Dans le cadre du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne, **la DDT a traité 130 plaintes de locataires du parc social en 2015**.

En 2015, **la Délégation Territoriale des Yvelines de l'ARS a réalisé 207 contrôles de logements**, dont **124** à la suite de **plaintes** ou signalements de particuliers ou de mairie, et **83** dans le cadre du **suivi** de l'application des arrêtés d'insalubrité existants. Le Préfet des Yvelines a signé **105 arrêtés**, dont **52** déclarant des logements **insalubres** et 53 de mainlevées de situations d'insalubrité. 51 arrêtés préfectoraux d'urgences sanitaires ont également été signés.

### Copropriétés dégradées

Certains territoires ont développé des actions de redressement des copropriétés comme la **Communauté d'Agglomération de Mantes-en-Yvelines**. D'autres ont engagé des outils de veille et d'observation des copropriétés, ainsi que des actions de prévention et d'accompagnement des copropriétés : **la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et la ville des Mureaux**. **La Communauté d'Agglomération des Boucles de Seine** a lancé en 2015 une étude de diagnostic multicritère sur une copropriété située en zone ANRU et présentant de graves dysfonctionnements.

Lors du comité interministériel du Grand-Paris du 15 octobre 2015 a été annoncée la **création d'une opération de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national (ORCOD-IN) à Mantes-la-Jolie**, dans le quartier du **Val-Fourré**. Ces opérations permettront de renforcer la mobilisation de moyens pour rendre dignes les conditions d'habitation dans les copropriétés.

## B – La préservation des territoires et du patrimoine

### → La gestion des espaces agricoles

La gestion économe des espaces agricoles, naturels et forestiers est primordiale pour le développement durable de l'agriculture et des territoires.

**L'agriculture est une activité stratégique pour la sécurité alimentaire comme pour la structuration de l'espace francilien.** La réduction des espaces agricoles a des conséquences sur la production agricole mais aussi pour l'environnement. La pérennité de l'activité passe par la protection des espaces agricoles de leur fragmentation et de la consommation des unités foncières, en maîtrisant l'urbanisation.

**Le contrôle des structures agricoles** désigne une procédure administrative que doivent suivre, le cas échéant, les agriculteurs ou ceux qui veulent le devenir, avant de concrétiser un projet d'installation en agriculture, un projet d'agrandissement ou de réunion de surfaces agricoles ou de productions hors-sol. **32** autorisations d'exploiter ont été accordées en 2015. **Les commissions départementales de consommation de l'espace agricole (CDCEA)**, instaurées en **2010**, étaient l'outil majeur de préservation des espaces agricoles.

**La loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt du 13 octobre 2014 a remplacé la CDCEA par la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).** La composition de la commission est ainsi élargie. Désormais la CDPENAF peut être consultée sur toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation des espaces naturels, forestiers et à vocation ou à usage agricole. Elle a été réunie pour la première fois **le 11 septembre 2015**.

### → La préservation des espaces naturels et patrimoniaux

La préservation des paysages et du patrimoine est un enjeu fort pour l'Etat, les collectivités territoriales et nos concitoyens des Yvelines.

**L'unité territoriale (UT) de la DRAC** en lien étroit avec l'inspecteur des sites de **la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE)** est mobilisée dans cette mission d'analyse des projets architecturaux et paysagers. Ce travail est réalisé au regard des enjeux de protection et de mise en valeur des sites classés et inscrits, des abords de monuments historiques et des parcs naturels régionaux.

En 2015, l'UT DRAC et l'inspecteur des sites ont particulièrement suivi l'avancement du projet de voie ferrée **Tram-Train Tangentielle Ouest (TGO)** qui combine des enjeux socio-économiques et patrimoniaux forts :

- dans sa partie « Plaine de Versailles » avec la question de la covisibilité du Château de Versailles pour le site de maintenance de la TGO, la reconquête de la grande perspective du Château de Versailles (allée de Villepreux), au-delà du Grand Canal, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- à proximité du domaine national de Saint-Germain-en-Laye (monument historique et site classé) avec la création d'une gare TGO raccordée en souterrain au RER impactant les plantations du domaine.

Ce projet ferroviaire majeur pour les Yvelines fait l'objet d'un suivi régulier de la commission départementale des sites.

## C - Les transports



Avec la signature du **Contrat de Plan État-Région 2015/2020**, intervenue en 2015, c'est une enveloppe globale de **7,3Mds€**, dont **2,9 mobilisés par l'État**, qui viendra supporter de nombreux investissements au niveau régional et notamment des infrastructures de transport.

### Le Nouveau Grand Paris

Le nouveau Grand Paris des Transports, c'est avant tout le **«Grand Paris Express»** (nouveau réseau de métro automatique) dont la Ligne 18 (au coût actualisé de 2,6 Mds€ pour l'ensemble du tracé entre Orly et Versailles) desservira les Yvelines à Saint-Quentin et Versailles.

Ce projet est d'une ampleur exceptionnelle. Il ouvre pour notre territoire de nouvelles potentialités de développement, permettant de relier les pôles économiques et le campus en cours de développement autour de Saclay. La Société du Grand Paris a engagé en 2015 une concertation renforcée sur les Yvelines afin d'associer pleinement les citoyens au projet de la ligne 18. Une enquête publique unique pour l'ensemble du tracé – Essonne et Yvelines – interviendra en 2016.

Mais le CPER rappelle que le Nouveau Grand Paris contribuera également au financement d'opérations structurantes telles que le **prolongement du RER E (EOLE)**. Un milliard d'euros issu du Grand Paris est fléché **pour le projet EOLE**.

La Tangentielle Ouest (**TGO**), prévoit de connecter Achères à Saint-Cyr-l'École via Saint-Germain-en-Laye. L'État s'est engagé financièrement (60M€ au CPER 2015/2020) en faveur de cette infrastructure dans le cadre du développement du réseau ferré. La dynamique de concertation se poursuit avec les acteurs locaux et les co-maîtres d'ouvrage (SNCF, Syndicat des transports d'Île-de-France) de sorte à assurer l'optimisation de l'insertion du projet et des connexions avec les autres réseaux.

### La mobilité multimodale, (hors Nouveau Grand Paris)

Le **contrat de plan interrégional (CPIER) 2015-2020 de la Vallée de Seine** a été signé le 25 juin 2015. Ce schéma stratégique prévoit le financement d'infrastructures de transport clef pour le développement de ce territoire : **ligne de fret Serqueux-Gisors**, **ligne nouvelle Paris-Normandie** (études et mesures conservatoires liées à EOLE), **fluvial** (Port Seine Métropole, Port de Triel, Plate-forme de Limay).

Le projet Canal Seine Nord Europe permettant de relier la Seine à l'Escaut, constitue une priorité consacrée par la Commission européenne qui prévoit d'y affecter 979M€ soit plus de 40% du coût au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe.

### Les infrastructures routières

Depuis la signature du CPER 2015/2020 et afin de concrétiser les projets de mobilité multimodale prioritaires inscrits à ce CPER, le Préfet est en lien étroit avec les tiers financeurs en vue de finaliser le financement des projets routiers structurants pour le département que sont : **la dénivellation de la RN10 à Trappes**, **le nouveau diffuseur A86/RN118 à Vélizy-Villacoublay**, **l'échangeur RN12/RD91 à Versailles-Satory**, **l'aménagement du carrefour de la Malmédonne à La Verrière**.

Ces quatre projets représentent un investissement de **175M€** pour les Yvelines, dont **50M€ par l'État**. Cet investissement pour les Yvelines est significatif en regard des **206M€** que l'État consacrera au **volet routier du CPER Ile-de-France 2015/2020**.



## **V – L'Etat au service des collectivités et des citoyens**

### **A – L'appui à la démocratie locale**

- 1 – L'organisation des élections
- 2 – Des intercommunalités renforcées
- 3 – Le soutien aux collectivités ayant souscrit des emprunts toxiques

### **B – Moderniser et simplifier le service rendu aux usagers en Préfecture et Sous-Préfectures**

- 1 Les travaux internes à la Préfecture
- 2 – Les démarches qualité
- 3 – De nouvelles procédures
- 4 – Les Préfectures de demain

## A - L'appui à la démocratie locale

### L'organisation des élections



En mars 2015 se sont tenues les **élections départementales**, qui ont permis d'élire, pour chacun des 21 nouveaux cantons des Yvelines, des binômes paritaires.

La Préfecture a aussi organisé les **élections régionales** qui se sont tenues en décembre 2015.

Environ une centaine d'agents ont été mobilisés pour organiser ces deux élections.

Concomitamment aux échéances politiques, le bureau des élections a organisé **8 scrutins non politiques** : Centre national de la fonction publique, Juges au tribunal de commerce, représentants des parents d'élèves au conseil des écoles primaires, union régionale des professions de santé.

### → Des intercommunalités renforcées

L'article 10 de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) du 27 janvier 2014 prévoit l'obligation, pour les regroupements intercommunaux des départements de la Seine et Marne, de l'Essonne, des Yvelines et du Val d'Oise, dont le siège se situe dans l'unité urbaine de Paris, **de former des ensembles d'un seul tenant (continuité territoriale) et sans enclave d'au moins 200 000 habitants.**

Ce texte vise principalement à **rationaliser** et à **simplifier** la carte intercommunale en **grande couronne** et **renforcer le poids des intercommunalités** situées dans ce périmètre **face à la métropole du Grand Paris.**

A cette fin, le Préfet de Région d'Île-de-France, a élaboré un **Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI)** sur proposition des Préfets de départements, et après avis de la Commission Régionale de Coopération Intercommunale (CRCI).

Le schéma arrêté le 4 mars 2015 prévoit les regroupements suivants :

#### - Secteur de la Seine aval :

fusion des 6 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) situés le long de l'axe Seine, pour constituer un ensemble de **405 000 habitants** en regroupant les Communautés d'Agglomération de Mantes en Yvelines, de Seine et Vexin, des deux rives de la Seine et de Poissy-Achères-Conflans, ainsi que les communautés de communes des Coteaux du Vexin, de Seine Mauldre et Conflans-Sainte Honorine

#### - Secteur de Saint-Germain-en-Laye et des boucles de la Seine :

fusion des 3 intercommunalités de la Boucle de la Seine, de Saint Germain Seine et forêts, et de Maisons-Mesnil, auxquelles vient s'ajouter la commune de Bezons (actuellement membre de la Communauté d'Agglomération d'Argenteuil-Bezons) constituant un ensemble de **340 500 habitants** ;

#### - Secteur Versailles-Saint-Quentin :

- extension de la Communauté d'Agglomération Versailles-Grand-Parc à la commune de Vélizy-Villacoublay, formant un ensemble d'environ **270 000 habitants** ;
- fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines avec la Communauté de Communes de l'Ouest-Parisien et extension aux communes de Maurepas et Coignières, formant un ensemble d'environ **230 000 habitants.**

Après consultation des communes et EPCI concernés sur ces périmètres, les **arrêtés définitifs des 4 nouveaux EPCI**, pris avant le 31 décembre 2015, sont mis en œuvre **depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.**

Le renforcement des intercommunalités constitue l'une des dispositions principales **de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).**

Elle prévoit l'adoption d'un nouveau **schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)** afin d'ajuster notamment le seuil de population minimum des EPCI, fixé à 15 000 habitants.

**Le SDCI doit être adopté au plus tard le 31 mars 2016.** Sont envisagées les fusions :

- des Communautés de Communes Plateau de Lommoye et Portes Île-de-France, regroupant 22 363 habitants ;
- de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires, avec la Communauté de Communes Contrée d'Ablis Porte d'Yvelines, et la Communauté de Communes des Etangs (sans Maurepas et Coignières), soit 14 768 habitants.

Tout au long de l'année 2015, les services de l'Etat (Préfecture, Sous-Préfectures, DDFIP et DDT) se sont mobilisés, aux côtés des élus, pour les aider à mettre en œuvre cette grande réforme de l'intercommunalité.

### ➔ **Le soutien aux collectivités ayant souscrit des emprunts toxiques**



**Un fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics** (établissements publics de coopération intercommunale, syndicats mixtes...) ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque a été créé par la loi du 29 décembre 2013 de finances.

**Une réunion d'information** des collectivités concernées a été réalisée en **Préfecture** pour leur préciser les modalités de saisine du fonds et répondre aux premières questions qu'elles pouvaient se poser en vue d'un dépôt de leur dossier.

**Par ailleurs, un accompagnement individualisé des collectivités** a été mis en place au cours de l'année 2014 lors de réunions **en présence des établissements bancaires** dans une volonté d'assurer une **médiation efficace** et de favoriser la négociation.

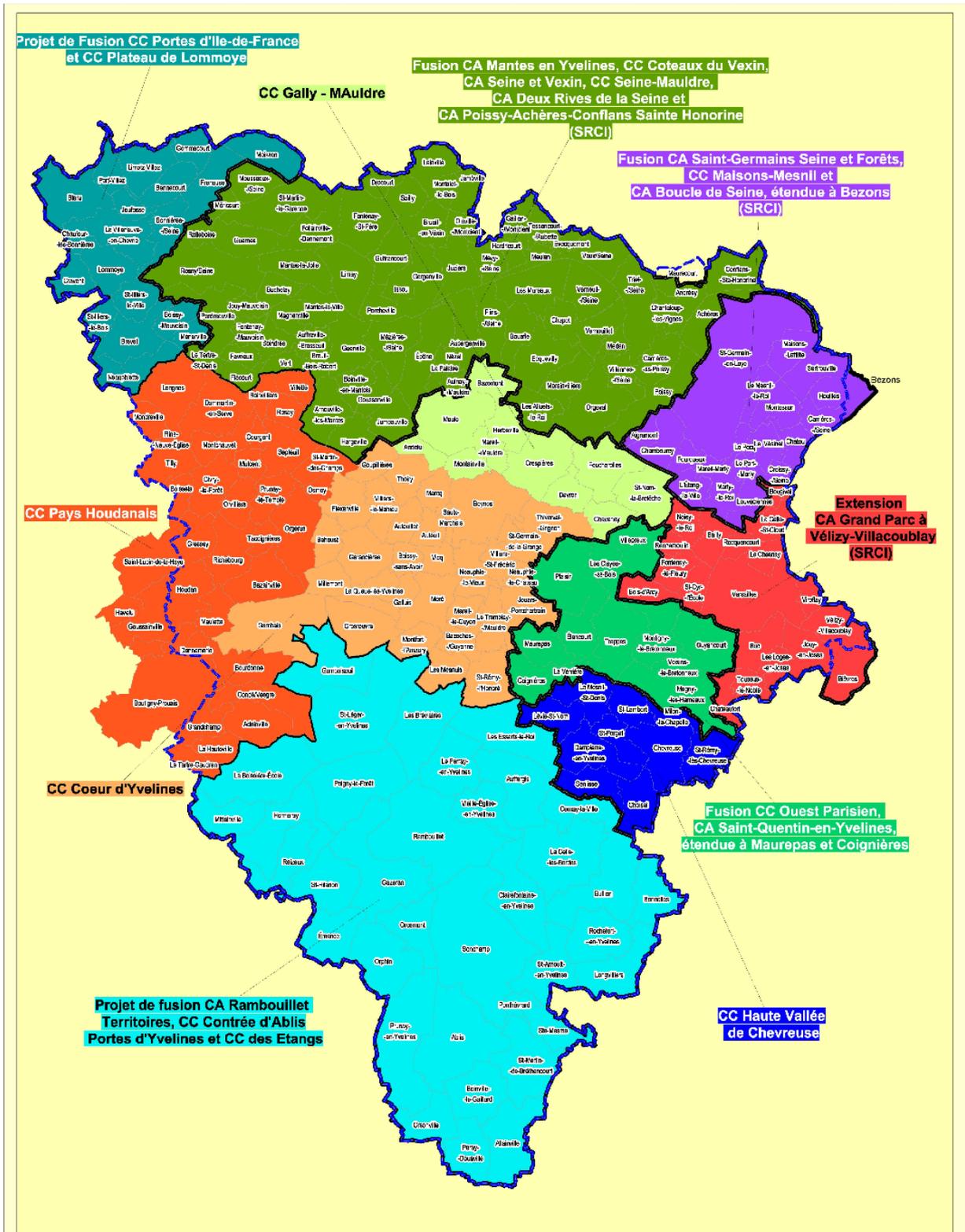


**Les services de la Préfecture et de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) se sont mobilisés pour inciter les collectivités locales concernées à déposer un dossier avant la date limite du 30 avril 2015** et pour les aider à constituer leur dossier de demande d'aide.

Les **16** dossiers éligibles ont été communiqués dans les délais requis au fonds de soutien, avec l'ensemble des pièces demandées, pour instruction.

Le fonds de soutien a débuté l'envoi **des premières notifications d'aide à partir de mi-septembre 2015** et celles-ci **se poursuivront jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2016**. La date de dépôt de la demande d'aide, la nature du contrat, la situation financière et la taille de la collectivité sont les principaux facteurs déterminant l'ordre dans lequel il est procédé aux notifications.

Les collectivités et établissements concernés disposeront d'un **délaï maximal de 3 mois** pour **faire connaître leur accord** à la proposition de l'État et conclure une transaction avec la banque prêteuse. Les collectivités pourront par ailleurs inscrire l'attribution de l'aide dans leurs comptes dès signature de la convention avec l'État.



**PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SDCI)**

Source des données : DDT78/SPACT/SI  
Fond cartographique numérique : BD Topo® IGN

Réalisation : DDT78/SPACT/SI

Date : 06/10/2015

## B - Moderniser et simplifier le service rendu aux usagers en préfecture et sous-préfectures

### ➔ Les travaux internes à la préfecture



Le Ministère de l'Intérieur a débloqué une enveloppe de **3,2 M€** afin de financer le **réaménagement du Hall Europe**, dans le cadre du Programme National d'Equipement (PNE).

Après plus de 12 mois de travaux, la réouverture du Hall Europe a eu lieu le 1er septembre 2015.

Les travaux de rénovation du Hall Europe de la Préfecture (**1 280m<sup>2</sup>**) ont eu pour objectif de **moderniser la qualité de l'accueil** : meilleure gestion des **flux** du public, amélioration de l'**éclairage** et de l'**insonorisation**, meilleures conditions d'accès et d'attente du public (remplacement de l'ascenseur de personnes à mobilité réduite).

Les agents voient également leurs conditions de travail largement améliorées avec la création de nouveaux bureaux plus vastes, mieux éclairés et plus fonctionnels.



Après cet important chantier, la préfecture s'engage dans **une nouvelle phase de regroupement de services**, afin d'**optimiser les implantations immobilières de l'Etat**.

Il est notamment prévu un regroupement en préfecture des services de la **Direction Départementale de la Cohésion Sociale**, aujourd'hui éclatés sur 3 sites, début 2016.

### ➔ Les démarches qualités

La Préfecture des Yvelines s'est engagée, depuis plusieurs années, dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'accueil : tout d'abord avec le **label Marianne** (labellisation de la préfecture, et des sous-préfectures de **Rambouillet** et **Saint-Germain-en-Laye**).

Après la réouverture du hall d'accueil, à l'automne 2015, une enquête de satisfaction, un audit interne et un audit externe ont été mis en œuvre pour l'obtention pour la **Préfecture à Versailles** du **label Qualipref 2.0**, délivré par l'A.F.N.O.R. fin 2015. Le label Qualipref 2.0 valide l'engagement des préfectures à **rendre de meilleurs services aux usagers, aux élus et aux professionnels**, en améliorant l'information, l'accueil et le traitement des demandes (réception de courriers et de courriels, accueil physique et téléphonique).



Un **comité local des usagers**, regroupant des associations représentatives des usagers et des collectivités a été réuni pour la première fois en octobre 2015.



#### L'accueil des usagers en 2015 :

- plus de **100 000** usagers accueillis en Préfecture
- **4 431** permis de conduire
- **139 822** cartes grises
- **92102** dossiers traités pour les CNI et envoyés au centre de fabrication

## → De nouvelles procédures

### La réforme «silence vaut acceptation»

La loi du 12 novembre 2013 habilitant le gouvernement à **simplifier les relations entre l'Administration et les citoyens** a renversé un principe enraciné dans la tradition juridique française : **désormais une demande qui n'a pas été refusée est tacitement acceptée au bout de deux mois, le Silence Valant Acceptation (SVA).**

Cette réforme s'applique depuis le **12 novembre 2014** aux demandes adressées aux administrations de l'Etat et à ses établissements publics administratifs et le **12 novembre 2015** pour celles adressées aux **collectivités territoriales** et à leurs établissements publics.

**Les exceptions au principe «silence vaut acceptation» sont prévues par la loi.** L'application de la règle «silence vaut acceptation» peut aussi être écartée pour certaines procédures par décret en conseil d'Etat et en conseil des ministres, selon l'objet de la décision ou pour des motifs de bonne administration.

### Le développement des outils numériques

L'utilisation des outils numériques doit permettre aux usagers de **communiquer plus facilement** avec les services de l'Etat et de réaliser plus simplement leurs démarches.

Le 7 novembre 2015 est entrée en vigueur la **saisine par voie électronique** qui permet aux services de saisir **directement, via des interfaces** accessibles sur Internet, les services de l'Etat pour leurs demandes.



L'accusé généré à la réception des demandes par le service compétent fait courir les délais pour l'application de la règle «silence vaut acceptation».

### L'alerte par SMS pour la prise de rendez-vous en Préfecture

L'envoi d'alerte par SMS est utilisé depuis **janvier 2014** principalement **pour avertir les usagers que leur titre de séjour peut être retiré en préfecture.** Seuls les usagers qui ont communiqué leur numéro de téléphone mobile bénéficient de cette facilité.

Dès réception du SMS, l'utilisateur peut se présenter au guichet de remise de titre muni de ses papiers, de son ancienne carte de séjour et du montant des taxes qui lui a été communiqué par SMS. Les usagers qui n'ont pas de portable reçoivent une convocation écrite.

**Aujourd'hui 80% des convocations pour remise de titre sont adressées par SMS.** Il en résulte un **gain de temps** estimé à près de **50% pour l'agent** chargé de cette tâche sans oublier l'**aspect financier** et le **respect de l'environnement** (économie d'enveloppes et d'affranchissement). D'autres applications sont actuellement à l'étude au sein du bureau de l'immigration.



Depuis le **1er septembre 2015** la Préfecture des Yvelines a mis en place un système d'alerte par **SMS** de l'utilisateur dès réception, en préfecture, des **permis de conduire produits par l'Agence Nationale des titres sécurisés.**

L'utilisateur est invité par ce SMS à se connecter au site Internet Départemental de l'Etat pour prendre un rendez-vous, en vue de la remise du titre en main propre. Ce système permet de limiter les temps d'attente et d'éviter des déplacements inutiles aux usagers.

**La Préfecture des Yvelines fait partie des premières préfectures à le proposer pour les permis de conduire.**

Entre septembre et décembre 2015, **1 754 usagers** ont été accueillis sur rendez-vous pour retirer un permis de conduire. Au 1er janvier 2016 le **succès de cette procédure** a permis d'augmenter le nombre de rendez-vous quotidiens en passant d'un rendez-vous toutes les 10 minutes à un rendez-vous toutes les 5 minutes.

Au total **24 400 SMS** ont été adressés à des usagers en 2015 contre 10 400 en 2014

*La mise en place d'un guichet unique pour les demandeurs d'asile*

**La loi relative à la réforme du droit d'asile du 29 juillet 2015 transpose de nouvelles directives européennes adoptées en juin 2013 ("paquet asile").**

Elle réforme en profondeur le droit d'asile avec pour objectifs :

- de **renforcer les garanties** des personnes ayant besoin d'une protection internationale,
- de **statuer rapidement** sur les demandes d'asile en enregistrant les demandes dans un délai de **3 jours** et en accélérant le délai de traitement des demandes devant l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) et la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA).

Cette réforme s'accompagne de la création d'un **guichet unique**, composé d'agents de la préfecture et d'agents de l'Office français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), qui s'est ouvert le 2 novembre 2015 dans les locaux de la préfecture des Yvelines à Versailles.

Cette réforme a donc pour avantage notamment de **réunir en un même lieu les démarches préfecture et OFII, n'obligeant plus les demandeurs d'asile à se déplacer à la Direction territoriale de l'OFII à Montrouge.**

**Depuis le 2 novembre 2015, les démarches à accomplir par un demandeur d'asile sont les suivantes :**

- pré-accueil par l'association COALLIA à Limay,
- vérification de sa pré-demande par la préfecture et finalisation de son enregistrement par la prise d'empreintes et détermination du pays d'origine du demandeur,
- entretien dit «de vulnérabilité» avec un agent de l'OFII et orientation vers un hébergement.

**390 demandeurs d'asile ont d'ores et déjà été reçus à ce guichet unique.**



→ **Les préfectures de demain**

*Le plan « Préfecture Nouvelle Génération »*

Le ministre de l'Intérieur a validé le **18 décembre 2015** le Plan «Préfectures Nouvelle Génération».

Ce plan a vocation à tracer un horizon pour les services des préfectures et des sous-préfectures, à définir des **priorités** dans les **missions** et à adapter en conséquence les moyens qui y sont affectés.

Ces orientations seront la base d'une **nouvelle directive nationale d'orientation** des préfectures fixant pour les prochaines années le cadre d'action et d'organisation des préfectures.

Les modalités de délivrance des cartes nationales d'identité, des passeports, des permis de conduire et des cartes grises seront **simplifiées** et leur instruction sera **optimisée** grâce à la mise en place de plate-formes spécialisées.

Ceci permettra, grâce aux marges de manœuvre dégagées, de **redéployer les effectifs** des préfectures et des sous-préfectures sur **quatre missions prioritaires** :

- la gestion des crises,
- la lutte contre la fraude documentaire,
- l'expertise juridique et le contrôle de légalité,
- la coordination territoriale des politiques publiques.

Les missions des préfectures seront ainsi repensées et leur exercice sera simplifié.

Les **agents** des préfectures et des sous-préfectures se verront proposer dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan **un important dispositif de formation et d'accompagnement personnalisé.**

**La création de plate-formes départementales pour faciliter le traitement des dossiers**

Depuis **avril 2015**, la Sous-Préfecture de **Mantes-la-Jolie** est devenue pôle départemental pour le suivi des **manifestations sportives**.



Entre septembre 2014 et avril 2015, la Sous-Préfecture de **Saint-Germain-en-Laye** a absorbé progressivement l'activité de la préfecture et des sous-préfectures pour devenir plate-forme départementale pour les **naturalisations**.

**39** cérémonies de remise de décrets de naturalisation ont été organisées en 2015. L'organisation des cérémonies de remise de décrets de naturalisation, est assurée par la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye, mais se déroulent dans les locaux de la préfecture ou des sous-préfectures en fonction des arrondissements des récipiendaires. Elles sont présidées par un membre du corps préfectoral.

**2 632** dossiers ont été traités et transmis au Ministère de l'Intérieur.

Depuis juillet 2015, la Sous-Préfecture de **Rambouillet** a développé un **projet de service** dans la continuité des réformes de l'Etat conduites ces dernières années :

- s'inscrire dans un réseau complémentaire, avec d'autres partenaires institutionnels
- se recentrer sur les missions essentielles: sécurité, conseil juridique, représentation de l'Etat, accompagnement du développement économique et des acteurs locaux, déclinaison des politiques publiques
- améliorer l'accueil des usagers : renforcer un accueil général, développer la voie dématérialisée (site internet de la Préfecture et SMS) et la voie postale

## **VI – Annexes**

**Trombinoscope du Corps Préfectoral**

**Organigramme de la Préfecture des Yvelines**

**Table des abréviations**

# Le corps préfectoral dans les Yvelines



Serge MORVAN  
Préfet des Yvelines



Julien CHARLES  
Sous-préfet  
Secrétaire Général



Dominique LEPIDI  
Sous-préfet  
Directeur de Cabinet



Noura KIHAL-ILÉGLAU  
Secrétaire Générale Adjointe  
Sous-préfète, chargée  
de la Politique de la Ville



Stéphane GRAUVOGLI  
Sous-préfet  
de Saint-Germain-en-Laye



Frédéric VISLUR  
Sous-préfet  
de Mantes-la-Jolie



Abdel-Kader GURZA  
Sous-préfet  
de Rambouillet

Service Départemental de Communication Intercommunale - octobre 2015



## Table des abréviations

ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement  
Loi ALUR : Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014  
ANAH : Agence Nationale de l'Habitat  
ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine  
APL : Aide Personnalisée au Logement  
ARS – DT 78 : Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de la Santé  
BPI : Banque Publique d'Investissement  
CAE : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi  
CAF : Caisse d'Allocations Familiales  
CASQY : Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines  
CCDSA : Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité  
CCID : Commission Communale des Impôts Directs  
CDCEA : Commission Départementale de Consommation de l'Espace Agricole  
CDOA : Commission Départementale d'Orientation Agricole  
CDPENAF : Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers  
CDT : Contrat de Développement Territorial  
CFA : Centre de Formation des Apprentis  
CICE : Crédit Impôt Compétitivité Emploi  
CIEC : Comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté  
CIID : Commission Intercommunale des Impôts Directs  
CIN : Contrat d'intérêt national  
CLS : Contrat Local de Santé  
CLSPD : Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance  
CNDA : Cour Nationale du Droit d'asile (CNDA)  
CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale  
COD : Centre opérationnel départemental  
CODAF : Comité opérationnel départemental anti-fraude  
CODEFI : Comité Départemental d'Examen Des problèmes de financement des entreprises  
CPER : Contrat de plan Etat Région  
CPMM : Contrôle première mise sur le marché  
CRCI : Commission Régionale de Coopération Intercommunale  
DALO : Droit Au Logement Opposable  
DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale  
DDFIP : Direction Départementale des Finances Publiques  
DDPP : Direction Départementale de la Protection des Populations  
DDRM : Dossier Départemental sur les Risques Majeurs  
DDT : Direction Départementale des Territoires  
DICRIM : Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs  
DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi  
DGCCRF : Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes  
DNO : Directive Nationale d'Orientation  
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles  
DRIEE : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie  
DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale  
DT-ARS : Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé  
EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes  
EPAMSA : Etablissement public d'aménagement Mantois Seine  
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunal  
EPFY : Etablissement Public Foncier des Yvelines  
EPPS : Etablissement Public Paris Saclay

ERP : Etablissement Recevant du Public  
Loi HPST : Loi Hôpital Patient Santé Territoire du 21 juillet 2009  
IAL : Information des Acquéreurs et Locataires  
IMH : Inscrit aux Monuments Historiques  
INPT : Infrastructure Nationale Partageable des Transmissions  
LLS : Logements Locatifs Sociaux  
Loi MAPTAM : Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014  
MIVILUDES : Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires  
NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain  
OFII : Office français de l’immigration et l’intégration  
OFPRA : Office français de protection des réfugiés et apatrides  
OIN : Opération d’Intérêt National  
ONACVG : Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre  
OPAH CD : Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat Copropriétés Dégradées  
ORCOD-IN : Opération de Requalification des Copropriétés dégradées d’intérêt national  
ORSEC : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile  
PCO : Poste de Commandement Opérationnel  
PCS : Plan Communal de Sauvegarde  
PIG : Programme d’Intérêt Général  
PIV : Point d’Importance Vitale  
PLH : Programme Local de l’Habitat  
PLAI : Prêt Locatif Aidé d’Intégration  
PLU : Plan Local d’Urbanisme  
PLUS : Prêt Locatif à Usage Social  
PME : Petites et Moyennes Entreprises  
PNR : Parc Naturel Régional  
PNRU : Programmation National de Rénovation Urbaine  
POPAC : Programme Opérationnel de Prévention et d’Accompagnement des Copropriétés  
PPI : Plan Particulier d’Intervention  
PVE : Procès verbal électronique  
SAFER : Société d’Aménagement Foncier et d’Établissement Rural  
SAIP : Système d’Alerte et d’Information de la Population  
SATER : Secours Aériens Terrestres  
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale  
SDDS : Schéma Directeur Départemental des Structures Agricoles des Yvelines  
SDIS : Service Départemental d’Incendie et de Secours  
SGP : Société du Grand Paris  
SIAO : Service Intégré d’Accueil et d’Orientation  
SIDPC : Service Interministériel de Défense et de Protection Civile  
SPE : Service Public de l’Emploi  
SPE-P : Service Public de l’Emploi de Proximité  
SRCI / SDCI : Schéma Régional/Départemental de Coopération Intercommunale  
SRHH : Schéma régional de l’habitat et de l’hébergement  
Loi SRU : Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000  
Dossier TIM : Transmission d’Information au Maire  
TPE : Très Petites Entreprises  
ZSP : Zone de sécurité prioritaire